

Compte-rendu du comité territorial de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur du 24 octobre 2019

Introduction par M. Jean-Luc Videlaïne – Préfet du Var

Monsieur le préfet introduit la réunion et remercie les participants (liste annexée) de leur présence au COTER, qui fait partie des instances de gouvernance du projet et a vocation à contribuer, avec les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, à préparer le Comité de pilotage qui aura lieu le 22 novembre 2019.

Il indique aux participants que les échanges sont enregistrés.

Il présente les objectifs de la réunion du COTER du Var :

- synthétiser les retours de la concertation publique sur les aménagements des phases 1 et 2 du projet LNPCA ;
- préparer les décisions du prochain COPIL.

Monsieur le Préfet précise le déroulement de la réunion :

- 1^{ère} partie : présentation de SNCF Réseau ;
- 2^{ème} partie : tour de table.

Il salue la présence de M. Quevremont, mandaté par la commission nationale du débat public (CNDP).

Introduction par M. Yannick Chenevard – Vice-Président de la Région

Monsieur Chenevard remercie les participants de leur présence et fait référence à l'actualité dans le Sud-Ouest où il est question, à Bordeaux, de la création d'un RER métropolitain.

Il précise que les métropoles de Nice, Marseille et Toulon sont engagées dans la création de RER métropolitains depuis plus de 2 ans en raison des problèmes de mobilité croissants dus à la congestion routière. Les réseaux routiers sont au bord de la saturation.

Il s'agit d'assurer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire métropolitain et de ses 9 gares à terme, la fluidité de la circulation des usagers en utilisant des moyens cadencés à 15 et 20 minutes, connectés au réseau urbain et périurbain, en s'assurant de leur fiabilité. Cet objectif doit inciter les usagers à changer leurs comportements pour moins utiliser la voiture, la laisser aux portes de la métropole et se tourner vers les transports en commun, et notamment le train.

Présentation par M. Jean-Marc Illes et Mme Carole Teissedre – SNCF Réseau

- Cf. support de présentation joint à ce compte rendu.

Synthèse des échanges

M. Robert Bénéventi – Maire d'Ollioules

- M le maire souhaite apporter une précision sur sa position : le rejet des propositions d'aménagement de la gare d'Ollioules formulées par SNCF Réseau a été décidé à l'unanimité par le conseil municipal d'Ollioules
- Le conseil municipal considère en effet que :
 - Le projet ferroviaire se situe dans une zone inondable avec une hauteur d'eau de 2m (zone rouge),
 - Le projet ferroviaire se situe à proximité de la Chapelle de Pépiole, patrimoine à préserver,
 - Le projet ferroviaire se situe à proximité d'habitations en hameau qui seraient impactées par sa réalisation.
 - La commune s'est engagée dans une démarche importante de reconquête des terres agricoles qui serait contrariée par le projet ferroviaire.
 - Le projet ferroviaire est susceptible de générer un flux important de véhicules venant vers la gare.
- M. le maire considère ainsi :
 - Qu'un terminus ferroviaire doit aller au moins jusqu'à Saint-Cyr-sur-Mer, voire jusqu'à La Ciotat pour répondre aux besoins d'un bassin de vie qui ne s'arrête pas à une limite administrative.
 - Que le réseau des gares et haltes doit être structuré pour accueillir le maximum de trafic en reportant les voitures vers le train.
 - Que le département du Var doit pouvoir disposer de plus de moyens d'investissement eu égard aux autres métropoles, compte tenu du fait que l'aire urbaine accueille près de 600 000 habitants.
- Il indique qu'une variante pourrait être étudiée par rapport à l'analyse de SNCF Réseau concluant qu'il n'est pas possible d'aller au-delà de la gare d'Ollioules vers l'ouest en maintenant les services prévus.
- S'il n'est pas possible de prévoir une gare origine-terminus plus à l'ouest d'Ollioules en conservant les objectifs de service affichés, et s'il y a des crédits à investir pour mettre en place ce RER rapidement, il propose de retenir la gare de La Seyne sur Mer, qui serait alors raccordée au réseau de transports en commun de la Métropole.

M. Marc Vuillemot – Maire de La Seyne sur Mer

- Monsieur le maire indique qu'il regrette que le projet de ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon n'ait pas été accepté car la question actuelle du positionnement de la gare origine – terminus de l'ouest toulonnais ne se poserait plus aujourd'hui.
- Il fait part de son inquiétude sur l'augmentation des besoins de mobilité et le risque, si le train ne devient pas un mode structurant de mobilités, de devoir doubler l'autoroute dans l'aire urbaine de Toulon avec de multiples incidences beaucoup plus fortes que celles de la création d'une gare origine-terminus à l'ouest de Toulon.
- Au regard de la situation actuelle, et compte tenu du fait que les besoins de mobilité augmentent significativement dans la métropole, il indique être favorable à

la mise en place d'une gare à Saint-Cyr-sur-Mer pour augmenter le cadencement des TER et ne pas se contenter de 2 TER omnibus par heure et par sens.

●Monsieur le maire précise que :

○Sur les 2,3 Mds € prévus pour le projet, 184 M€ (soit 6%) sont prévus pour le Var, alors que la population du Var représente 20% de celle de la région.

○Cette situation ne lui paraît pas juste et il propose de ré-équilibrer l'investissement en allouant plus de ressources pour que le système ferroviaire soit organisé avec une gare origine-terminus à Saint-Cyr-sur-Mer.

○La distance entre Ollioules et Saint-Cyr-sur-Mer étant de 14 km, avec une règle de trois calculée à partir de la section Blancarde – La Penne de 9 km, cela conduirait à la création d'une voie nouvelle entre Toulon et Saint-Cyr-sur-Mer estimée à environ 442 M€.

○L'investissement pour le Var serait alors de l'ordre de 600 M€, soit 18% du montant du projet (aménagement des phases 1 et 2), ce qui lui paraîtrait plus équitable.

●Monsieur le maire rappelle que l'ouest de Toulon est en fort développement avec la zone d'activités des Playes qui comprend près de 17 000 salariés. Compte tenu des difficultés de mobilité, et en dépit des efforts importants réalisés par les entreprises au travers des plans de déplacement, la création d'une gare aux Playes pourrait constituer une étape intermédiaire avant d'investir par la suite sur celle de Saint-Cyr-sur-Mer :

○Cela permettrait de réaliser les investissements en 2 temps.

○Faire partir la navette toulonnaise de Saint-Cyr-sur-Mer sans réaliser immédiatement les investissements entre Saint-Cyr-sur-Mer et Ollioules rallongerait la durée du projet.

Mme Fabiola Casagrande – conseillère municipale à la mairie de Six-Fours-Les Plages

●Mme Casagrande excuse Monsieur le maire, retenu auprès des administrés à la suite des inondations de la veille.

●Elle précise que M. le maire de Six-Fours-les-Plages n'est pas opposé à ce que la zone des Playes fasse l'objet d'une étude approfondie pour accueillir une halte sur ce site.

●Elle indique que l'étude de cette option devra prendre en compte différentes dimensions, dont l'impact environnemental, économique, l'insertion urbaine, etc.

●Ce terminus devrait devenir un pôle d'échange multimodal favorisant les modes doux et le rabattement des flux d'habitants et d'actifs de l'ouest toulonnais.

M. Jean-Guy Di Giorgio – Vice-président du conseil départemental du Var

●Monsieur Di Giorgio indique qu'il est important de pouvoir entendre les représentants de la commune de Saint-Cyr-sur-Mer et de la communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume.

●Il rappelle que les élus de la communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume avaient rendu un avis défavorable au projet de ligne nouvelle traversant leur territoire entre Aubagne et Toulon.

●Concernant la navette toulonnaise, il rappelle que la position de la communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume lui paraît rejoindre les analyses des maires d'Ollioules et de La Seyne sur Mer.

M. Christian Simon – Maire de La Crau

- Monsieur le maire indique que la situation lui semble se clarifier concernant le traitement de la bifurcation de La Pauline, grâce à la solution en terrier dont la commune n'avait pas connaissance jusqu'au lancement de la concertation.
- Il ajoute que la municipalité de La Crau est totalement favorable à la solution en terrier.
- Il précise que l'augmentation du cadencement des trains va poser un problème de circulation routière sur le passage à niveau de la commune, qui est très proche de la gare, et que cela conduira à des périodes de fermeture plus nombreuses.
- Il rappelle qu'un travail a été réalisé pour identifier des solutions routières grâce à un projet destiné à décongestionner la commune avec une voie de contournement nord ouest (coût à hauteur de 20 M€). Il souhaite que cette solution soit à nouveau envisagée dans la suite du processus de travail concernant la LNPCA.
- Si la solution en terrier était retenue pour la bifurcation de La Pauline, Monsieur le maire souhaite appeler l'attention des membres du COTER sur le fait que la création d'une gare multimodale à la Pauline est un élément positif et qu'il convient aussi d'en créer une plus en amont, dans la vallée du Gapeau, car le carrefour des 2 routes départementales est saturé et la zone d'activités a besoin d'axes fluides.
- La création de parkings proches des gares lui paraît également devoir être abordée pour la suite du projet.

M. Michel Cresp – Président de l'ADETO

- Monsieur le président de l'ADETO se réjouit des prises de positions unanimes des 3 communes concernées et de la communauté Sud Sainte-Baume en faveur de la création d'une gare origine-terminus le plus à l'ouest possible de Toulon.
- L'ADETO est favorable à la construction d'une gare origine-terminus qui intègre le plus possible l'aire urbaine de l'ouest toulonnais (qui va jusqu'à La Ciotat), et notamment le pôle d'activités des Playes.
- L'ADETO est favorable à la création d'une gare aux Playes.

M. Michel Pierre – Vice-président de l'association UDVN-FNE83, pour l'ouest varois

- L'association partage les positions des communes de l'ouest toulonnais qui se sont exprimées en faveur d'une gare origine-terminus le plus à l'ouest possible de Toulon.
- L'association souhaite que le projet permette d'aller le plus loin possible à l'ouest, et au moins jusqu'à Saint-Cyr-sur-Mer et La Ciotat.
- L'association pense que cette perspective peut nécessiter la création d'une 3^{ème} voie et d'une halte aux Playes, qui doit constituer un pôle d'échange et permettre la desserte de toute la zone d'activité des Playes.

Mme Sabine GOTTI – Secrétaire générale de l'AFUZI

- L'AFUZI est le porte parole des entreprises de l'est du territoire.
- L'AFUZI s'étonne que les communes de l'est du territoire ne soient pas aussi représentées que celles de l'ouest toulonnais dans ce COTER.
- L'AFUZI considère que sur l'est de l'agglomération toulonnaise, il y a de nombreux flux de véhicules qui convergent vers Toulon et la zone d'activités à proximité de la Pauline, avec une congestion croissante et de nombreux accidents. Or 64% des personnes qui sont présentes sur les zones d'activités de l'est toulonnais ne peuvent pas y venir autrement qu'en voiture.

- L'AFUZI considère qu'un travail approfondi de même nature que pour la gare de l'ouest toulonnais est à conduire sur l'est toulonnais, avec notamment la réflexion sur les gares qui peuvent jouer le rôle de pôles d'échanges multimodaux. L'AFUZI considère que la population qui travaille dans l'est toulonnais ne bénéficie pas forcément de moyens de transports adaptés et souhaite que la réflexion engagée puisse se poursuivre de façon approfondie.
- L'AFUZI pense qu'il convient également de pousser les limites du RER le plus à l'est possible, l'entrée dans l'agglomération de TPM se réalisant également par l'est.
- L'AFUZI est favorable aux aménagements proposés par SNCF Réseau dans la gare de La Pauline et sera très attentive au traitement des accès routiers, notamment pour éviter de fabriquer un « aspirateur à voitures ».

M. Philippe Cretin – Président de la fédération nationale des associations d'usagers des Transports (FNAUT) PACA, délégué départemental 83

- La FNAUT est favorable à la création de la gare de Saint-Cyr-sur-Mer pour l'ouest toulonnais.
- Elle considère que la gare de La Ciotat est trop enclavée dans le tissu urbain pour pouvoir constituer la gare origine-terminus de l'ouest toulonnais
- Côté Est, la FNAUT est favorable à une 3^{ème} ligne entre Toulon et La Pauline car la ligne nouvelle n'ira pas au-delà de La Pauline. La FNAUT considère qu'il n'est pas nécessaire de construire une ligne nouvelle entre Toulon et les Arcs, les trains roulant aujourd'hui sur ce tronçon à plus de 150 km/h ; une ligne nouvelle ne ferait gagner que quelques minutes.
- En revanche, pour le dénivellement de la bifurcation de La Pauline, la FNAUT considère que le passage en terrier sera exposé aux inondations et les conditions de passage seront dégradées en cas de pluies. La FNAUT propose ainsi de garder, dans un sens, la ligne actuelle et, pour minimiser l'impact agricole, elle propose de créer un viaduc à 1 voie à la limite des 2 territoires agricoles localement concernés. La FNAUT souhaite que le viaduc aille jusqu'à la gare de La Crau afin de renforcer le système ferroviaire. Elle considère que la solution en terrier serait sujette à des dysfonctionnements plus importants que la solution en viaduc, avec des répercussions fortes pour les usagers du train. La FNAUT considère que les retards et annulations dissuadent de plus en plus les usagers de prendre le train, ce qui est très préjudiciable. Elle est donc favorable à la variante n°2 en viaduc.
- La FNAUT considère que le passage à niveau de La Crau est congestionné et se déclare favorable à la mise en place d'une solution permettant de répondre aux besoins de la commune.

M. Pierre Vuillemin – Vice-président de l'Association Stop LGV Sanary

- M Vuillemin relate le constat unanime de tous les participants sur la trombose routière qui gagne progressivement tout le territoire.
- Il constate la convergence des points de vue en faveur de Saint-Cyr-sur-Mer comme gare origine-terminus à l'ouest de Toulon.
- Il rappelle que l'association STOP LGV Sanary avait interpellé SNCF Réseau pour rechercher une gare le plus à l'ouest possible et que, pour l'association, la solution Saint-Cyr-sur-Mer apparaît acceptable.
- Face aux arguments de SNCF Réseau qui indique qu'il n'est pas possible d'aller plus à l'ouest d'Ollioules pour conserver les services, notamment en termes de

cadencement, l'association n'est pas favorable aux choix de La Seyne sur Mer, qu'elle considère comme un non sens.

- En revanche, l'association est d'accord pour que, en phase intermédiaire, des TGV soient supprimés pour prioriser les trains du quotidien.

M. Christian David – Maire de Carnoules

- Monsieur le maire indique que les déplacements au quotidien depuis Brignoles ou Cuers saturent l'entrée Est de Toulon depuis les voies routières et autoroutières.

- Il indique que la mise en place d'une gare origine-terminus à Carnoules est soutenue par la commune et qu'il souhaite qu'un stationnement adapté puisse être mis en place car les investissements réalisés à ce stade sont déjà insuffisants.

- Il convient de « capter » les habitants dans le train et de tout mettre en place pour que ce mouvement s'accroisse au fil du temps.

- Il rappelle que Brignoles est un lieu d'activité qui se développe et que ses résidents se déplacent quotidiennement vers la métropole de Toulon. La partie Est du territoire varois doit donc faire l'objet d'une réflexion approfondie pour permettre aux habitants de se déplacer, avec des logiques de rabattement de flux.

- A Carnoules, il y a également des problèmes de traversée des passages à niveau. Par ailleurs, la ligne Brignoles – Carnoules pourrait s'éteindre si le train touristique n'était pas maintenu. Il y a donc des réflexions à conduire entre le Département et les communes pour développer les possibilités d'accueil et de déplacement.

M. Laurent Sémavoine – DGS de Dracénie Provence Verdon Agglomération

- M. Sémavoine indique que la communauté d'agglomération souhaite intégrer le comité de pilotage en tant que financeur du projet et qu'elle conditionne son implication financière à la réalisation d'une étude sur le secteur compris entre Draguignan et Les Arcs.

M. Philippe Vaché – Président du syndicat agricole et horticole de Hyères - Chambre d'agriculture du Var

- M. Vaché rappelle que les impacts sur l'agriculture doivent être réduits au maximum par tous les moyens possibles et que si certains impacts ne peuvent être évités, il convient de prévoir des compensations.

- La profession agricole doit être associée étroitement à toutes ces réflexions et le potentiel de production agricole du Var doit être maintenu.

M. Jean-Marc Illes – SNCF Réseau revient sur les différentes interventions

- Intervention de M Bénéventi :

- Juridiquement, il est possible de construire des infrastructures en zone rouge du PPRI en prenant en considération le risque d'inondation, le projet ferroviaire étant en hauteur et ne faisant pas obstacle à l'écoulement des eaux.

- SNCF Réseau a bien noté l'élément patrimonial que représente La Chapelle de Pépiole, qui se trouve sur la commune de Six-Fours-les-Plages.

- SNCF Réseau confirme, dans le cadre des variantes sur Ollioules, qu'une maison est effectivement concernée par les travaux.

- SNCF Réseau confirme que le projet a une incidence sur des terrains agricoles à proximité de la gare pour une superficie de moins d'un hectare.

- Sur le risque de créer un « aspirateur à voitures », SNCF Réseau prévoit de développer l'intermodalité et d'adapter la desserte des bus ; Cela est vrai pour la gare d'Ollioules comme pour toutes les gares.
- SNCF Réseau a bien noté la position exprimée sur la gare des Playes.
- Concernant les différences d'investissements entre les 3 départements, SNCF Réseau précise que la qualité du projet n'est pas forcément liée au montant investi. Ainsi, les trains de la gare de Saint-Charles, en évitant les rebroussements, bénéficieront essentiellement aux voyageurs de l'est, à partir d'Aubagne, vers Toulon puis Nice. Pour SNCF Réseau, il convient d'avoir une approche par services rendus plutôt que par infrastructures.
- Sur l'analyse de M. Vuillemot :
 - SNCF Réseau partage cette analyse dans la mesure où il n'y a pas de ligne nouvelle. Il y a des compromis à faire sur la ligne historique entre les circulations des 3 types de trains (Omnibus, trains directs et trains de Fret) avec une limitation des capacités de la ligne classique et des compromis en termes d'exploitation.
 - Pour la 3^{ème} voie, les ratios utilisés par M. Vuillemot ont du sens et ne sont pas forcément très éloignés de la réalité du coût par ratios d'un tel projet : 350 M€ pour les 14 km Blancarde-Aubagne.
 - Pour SNCF Réseau, la 3^{ème} voie est un outil et il est important de centrer les échanges sur les services. Il y a deux types de 3^{ème} voie :
 - 3^{ème} voie unique : par exemple, entre Marseille et Aubagne avec deux voies en gare pour faire se croiser les trains.
 - 3^{ème} voie centrale : ne fonctionne bien que si le trafic est dissymétrique et si le trafic du matin est inversé avec celui du soir.
 - L'augmentation du trafic nécessite souvent la réalisation d'une 4^{ème} voie à partir d'un certain seuil.
 - Il est donc important de définir les services et d'en déduire ensuite les aménagements.
 - SNCF Réseau considère que la position sur les Playes – Six-Fours-les-Plages peut constituer une solution acceptable compte tenu de son environnement urbain.
 - Cette solution de gare origine-terminus ne figurait pas dans la réflexion initiée par SNCF Réseau.
 - Les études d'exploitation réalisées pour le positionnement sur Ollioules pourront être utilisées.
 - L'étude de cette solution peut donc être rapide car sa faisabilité en termes d'exploitation est déjà avérée.
 - Concernant la priorisation des TER et des TGV, SNCF Réseau a déjà prévu une détente (création de retards) de TGV pour faire circuler plus de TER sur la ligne. Supprimer des TGV ne serait pas acceptable pour les usagers, notamment dans le secteur des Alpes-Maritimes. SNCF Réseau considère qu'il y a aussi un compromis à trouver avec les trains de fret.
- Sur l'intervention de M. Simon :
 - Les enjeux du passage à niveau sur la commune de La Crau seront pris en compte avec attention.
 - SNCF Réseau a bien entendu que la commune ne souhaite pas la fermeture du passage à niveau.
 - SNCF Réseau a bien prévu de prendre en considération les enjeux de congestion routière avec la commune, le Département et la Métropole.
 - Un travail de concertation est prévu en ce sens en 2020.

●Sur la position de l'ADETO :

- SNCF Réseau a bien entendu la position de l'association.
- SNCF Réseau indique qu'il est difficile de tout concilier en même temps et qu'il conviendra de trouver des compromis.
- Augmentation des temps de parcours pour les trains rapides.
- Maintien de 2 gares à Ollioules et aux Playes et augmentation des temps de parcours pour les TER.
- Décadencement à 11' et 19' peu attractif pour les voyageurs par rapport à un cadencement à 15' (perte de voyageurs).

●Sur la position de l'AFUZI :

- SNCF Réseau a bien entendu la position de l'association.
- SNCF Réseau a bien prévu de réaliser un travail sur l'intermodalité et les conditions d'accès aux gares.

●Sur la position de la FNAUT :

- La 3^{ème} voie qui a été étudiée dans le cadre du projet initial de LGV PACA impliquait des services associés à une nouvelle ligne. Les études antérieures avaient permis de mettre en évidence des impacts locaux forts sur les communes traversées, par exemple, au droit de l'Escaillon ou vers Sainte Musse.
- Sur la variante en terrier à La Pauline, SNCF Réseau a prévu un cuvelage sur le passage en terrier pour traiter le problème hydraulique.
- En cas d'inondations, certaines voies en surface peuvent être emportées. La réouverture de la ligne est alors plus longue que dans l'hypothèse d'une vidange du terrier par des pompes déjà en place.
- Le prolongement du saut de mouton jusqu'à La Crau aurait des impacts locaux forts : a priori, il n'y aura pas de services nouveaux liés à cet aménagement.
- La voie unique banalisée à plat pour les trains militaires est bien prévue pour être conservée.

●Sur la position de STOP LGV Sanary :

- SNCF Réseau a entendu la position de l'association.
- Sur le projet de Saint-Cyr-sur-Mer, plusieurs projets de services devront être clarifiés avant de réaliser les études d'exploitation.

●Sur la position de M. David :

- SNCF Réseau a entendu la position de M. le maire sur le terminus à Carnoules et sur son souhait d'amplifier les services à l'ouest.
- SNCF Réseau a bien prévu d'approfondir le traitement des parkings.

●Intervention de M. Sémavoine :

- SNCF Réseau a entendu la position de Dracénie Provence Verdon Agglomération.

●Sur la position de la chambre d'agriculture :

- SNCF Réseau a prévu de porter une attention toute particulière aux impacts agricoles du projet, qui sont de l'ordre de moins d'un hectare.

M. Yannick Chenevard – Région

- Après un long travail de maturation et d'échanges, auquel cette concertation a contribué, un consensus se dégage pour faire exister un RER métropolitain, au-delà de la Métropole TPM.
- Il y a 10 ans, ce projet de RER métropolitain était décrié mais il est devenu crédible. Cette fois, il est important de ne pas rater le rendez-vous alors que le territoire vit aujourd'hui avec des infrastructures ferroviaires du XIX^{ème} siècle et arrive à saturation.

- Il est important d'inscrire ce projet dans les priorités du Gouvernement.
- A l'Est, il y a des problématiques évoquées avec des points résolus et d'autres à résoudre.
- La Pauline a vocation à être une halte, et non une gare, et nous devons réfléchir ensemble à la façon de capter les flux de véhicules qui descendent de la vallée du Gapeau et trouver une organisation locale concertée.
- A l'Ouest, il y a deux étapes pour ne pas ralentir la réalisation du projet :
 - dans un premier temps, se consacrer à la gare de La Seyne sur Mer ;
 - ensuite, dédier des crédits d'études dans le cadre du prochain CPER à la création d'une gare le plus à l'Ouest possible, en intégrant au projet de RER métropolitain.
- Ce sera la position de la Région qui sera partenaire et co-financier de ces crédits d'études s'ils étaient retenus.

M. Jean-Luc Videlaïne – préfet du Var

- Monsieur le préfet prend acte d'un consensus sur le RER métropolitain.
- Ce projet se déroulera en 2 temps pour l'implantation d'une gare à l'ouest de Toulon.
- Il estime que ce COTER a permis une grande avancée dans nos réflexions autour de ce projet.
- Monsieur le préfet portera la contribution du COTER du Var devant les membres du COPIL.

M. Philippe Quevremont – garant de la concertation mandaté par la Commission Nationale du Débat Public

- M. Quevremont indique qu'il reviendra lors du prochain Collège des acteurs (COLAC) sur sa synthèse de la concertation publique.
- Il rappelle que SNCF Réseau s'est engagée à répondre aux propositions alternatives de services ou d'aménagement.
- Il précise que la concertation sera poursuivie jusqu'à l'enquête publique. Les points principaux de cette concertation à venir porteront sur la question des gares, de la multimodalité, des accès routiers, du bruit, etc.

M. Jean-Luc Videlaïne – préfet du Var

- Monsieur le préfet remercie les participants et clôt le COTER du Var.



Jean-Luc VIDELAÏNE

Liste des participants

Services de l'Etat :

Préfecture :

M. Jean-Luc VIDELAINE, préfet du Var

Mme Karine POVINHA-PERNET, cheffe du bureau du développement des territoires

Mme Martine GACHON, bureau du développement des territoires

SGAR :

Mme Nadia FABRE, chargée de mission transports infrastructures

DDTM :

M. David BARJON, directeur départemental

M. Yannick GRUFFAZ, Chef de la mission transition énergétique et mobilité

DREAL :

M. Olivier TEISSIER, chef du service transports infrastructures et mobilités

M. Jonathan PRIESTER, chargé de mission LNPCA

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

M. Yannick CHENEVARD, vice-président de la région PACA

Mme Catherine ROUBEUF, conseillère régionale

M. Jean-Christophe LEYDET, chef mission prospective à la direction générale transports, mobilité et grands équipements

Conseil Départemental 83 :

M. Jean-Guy DI GIORGIO, vice-président

M. Thomas VILLESSOT, chef du pôle ingénierie à la direction des infrastructures et de la mobilité

Métropole TPM :

Représentée par M. Yannick CHENEVARD, vice-président de la Métropole TPM

M. Alexis VILLEMINE, directeur général adjoint mobilité, ports et projets stratégiques

M. Sébastien MARECHAL, directeur des transports et de la mobilité

Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume :

Mme Blandine MONIER, maire d'Evenos

Dracénie Provence Verdon Agglomération :

M. Laurent SEMAVOINE, DGS

M. Frédéric DECOMPTE, directeur des transports

CC Méditerranée Porte des Maures :

M. Gilbert PERUGINI, vice-président, maire de Cuers

Mme Nicole BAUDINO, conseillère communautaire, adjointe au maire de Cuers

CC Coeur du Var :

M. Alexandre GROSSO, en charge du développement économique pour la commune du Cannet des Maures

CC Vallée du Gapeau :

M. le président, excusé

Ville de La Seyne-sur-Mer :

M. VUILLEMOT, maire de La Seyne sur Mer

Ville d'Ollioules :

M. BENEVENTI, maire d'Ollioules

M. Michel THUILIER, adjoint délégué à la Sécurité

Mme Geneviève BARBIER, adjointe déléguée à l'agriculture

M. Thierry AKSOUL, conseiller municipal

Ville de Carnoules :

M. Christian DAVID, maire de Carnoules

Ville de La Crau :

M. Christian SIMON, maire de La Crau

M. Alexis ORILLON, directeur de cabinet

Ville de La Garde :

Mme H  l  ne BILL-ARNAUD, maire-adjoint d  l  gu  e    l'environnement

Ville de Toulon :

Repr  sent  e par M. Yannick CHENEVARD, adjoint au maire

Ville de Six-Fours-Les-Plages :

Mme Fabiola CASAGRANDE, conseill  re municipale et m  tropolitaine

Ville de Sanary-sur-Mer :

M. le maire, excus  

SNCF R  seau :

M. ILLES, directeur territorial adjoint, chef de mission ligne nouvelle Provence C  te d'Azur

M. Alain PREA, responsable zone 13 et 83 LNPCA

Mme Carole TEISSEDRE, directrice communication

Nicaya Conseil :

M. St  phane SAINT-PIERRE, directeur, expert concertation (AMO concertation)

Artelia Group :

M. Bernard COUVERT, AMO technique et coordination

Commission nationale du d  bat public :

M. Philippe QUEVREMONTE, garant de la concertation

Repr  sentants des acteurs socio-  conomiques

CCI du Var :

M. Erick MASCARO, membre   lu repr  sente M. le pr  sident

M. Joanin MAILHAN du p  le prospective et d  veloppement territorial

Chambre d'agriculture du Var :

M. Philippe VACHE repr  sente M. AUDEMARD (  lu en charge du foncier dont LNPCA)

CESE R  gional :

M. Marc POUZET, excus  

Conseil de d  veloppement TPM :

Mme Magali TURBATTE, vice-pr  sidente

Repr  sentants des associations :

FNAUT 83 :

M. Philippe CRETIN, Pr  sident FNAUT PACA et d  l  gu   d  partemental 83

Mme Marie-Louise SCHILD, membre FNAUT et de l'association hy  roise pour le transport ferroviaire

UDVN – FNE 83 :

M. Michel PIERRE, vice-pr  sident de l'association pour l'Ouest Var

STOP LGV Sanary :

M. Pierre VUILLEMIN, vice-pr  sident

M. Michel SIMON, membre du bureau

ADETO :

M. Michel CRESP, pr  sident

AFUZI :

Mme Sabine GOTTI, secr  taire g  n  rale

